

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 22
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 10h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le vendredi 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

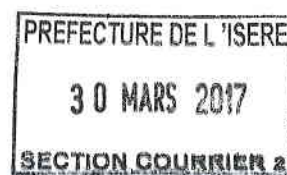
PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Marc PARiset

ABSENTS : 1

Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : Affectation des résultats 2016

Le Conseil municipal ayant adopté le Compte administratif 2016 et constaté l'identité des valeurs entre celui-ci et le Compte de gestion 2016, Madame le Maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016, constatant que la Compte administratif 2016 fait apparaître un résultat de clôture de 359 217,43 €, et un excédent de fonctionnement cumulé de 332 810,50 €, propose d'affecter les résultats 2016 comme suit :

	MONTANTS
Affectation au compte de réserve (1068)	308 588,81 €
Report à nouveau, section de fonctionnement (002)	24 221,69 €
Report à nouveau, section d'investissement (001)	26 406,93 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats 2016 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme


Le Maire,
Stéphane GIRARD

